

N° 250/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE TECHNIQUE

## DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2023.01 – Pôle citoyen jeunesse - avenant n° 6 au lot 7

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;

Considérant la construction d'un pôle citoyen jeunesse ;

Considérant l'attribution du lot 7 (menuiseries bois) à l'entreprise Turpin, domiciliée 20 route du Bélanger à Chateaufieux (41100) pour un montant ht de 63 237,00 euros ;

Considérant les travaux en moins donnant lieu à la passation du présent avenant.

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Un avenant est passé avec l'entreprise Turpin, afin de prendre en compte des travaux en moins-value sur le lot 7 du marché de construction d'un pôle citoyen jeunesse.

**ARTICLE 2** - La diminution en résultant se chiffre à la somme de – 376,00 euros (- 451,20 euros ttc). Le nouveau montant du lot 7 est porté à la somme de 79 103,00 euros ht (soit 94 923,60 euros ttc).

**ARTICLE 3** - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 07/10/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 09 OCT. 2024

Publié ou notifié le 09 OCT. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 11 OCT 2024



Le Maire,

Jeanny LORGEUX